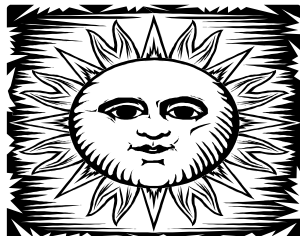


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

L'honneur est sauf...

Donc ce serait là, la vraie vérité... Sous entendu, SUD ment... En ce cas, les «fuites» obtenues auprès de certains DET seraient des tuyaux percés... En ce cas, ce seraient eux aussi des menteurs... Qui ment vraiment dans cette affaire ? Celui qui ment sciemment, ou celui qui ment sans le savoir, ou celui qui à force de mentir, prend ses mensonges pour des vérités ?

La vérité est ailleurs... A ce qu'on dit...

En fait, 20 % des primes des DET du département dépendent de la réussite des réorganisations... Une prime à la casse made in Poste en quelque sorte... Qui représente plusieurs dizaines de milliers d'euros distribués pour la destruction de 30 à 35 PT par an à l'Enseigne 37...

Les gens qui nous gouvernent nous mentent non seulement sur leurs agissements véritables, mais aussi sur eux-mêmes car ils ne sont pas ce qu'ils prétendent être ».

Albert Cossery

LA BELLE AFFICHE !

On y va pour la communication, l'information, l'intimidation ou la propagande ? Voilà qu'on reçoit dans les bureaux des affiches qui titrent : « La confiance est pour La Poste un **capital** unique ». Un peu plus bas, on peut lire : « 364 sanctions disciplinaires dont 103 licenciements ou révocations » (1er semestre 2009). Comme on aime la « culture du chiffre », les *résultats* sont classés par DEX, avec la faute commise ou reprochée et la peine *capitale* prononcée. Ça c'est du sensationnel ! Manque plus par là-dessus qu'une petite moustache pour que ça fasse *fureur* !

Mais au fait, faut-il les scotcher côté guichet, juste pour faire peur au personnel ou les punaiser, voire, les clouer côté salle publique pour que tout le monde puisse applaudir la politique aigüe et *expéditive* (comme une lettre à la P...) de la boîte ?



LA VERITE ?

Dans un CTP (Enseigne) en décembre dernier, une des trois organisations syndicales présentes demande si l'information parue dans notre Sudversif de décembre (dans lequel nous disions que les DET touchaient une prime à l'occasion de chaque mise en place de partenariat) était fautive. Le président (RH) dément immédiatement l'information...

EDITO

Les usagers sont devenus des clients à faire consommer et les postiers ont été transformés en vendeurs, sous la contrainte et la pression d'une politique managériale décidée en haut lieu et relayée sur le terrain par des responsables à qui on a délégué le pouvoir de démolir ce beau et grand service public postal.

C'est le constat d'un grand gâchis humain, par un système qui a laissé des traces dans d'autres entreprises et qu'on persiste à reproduire, malgré le mal être et la détresse sociale que cela induit... »

La prose que vous découvrez ci-dessus n'est pas l'œuvre de votre syndicat préféré, SUD, mais celle du maire de Château-Renault, Michel Cosnier, qui dénonce avec brio et vigueur la casse du service public de La Poste dans l'édito du journal communal (décembre 2009) « Château-Renault, Porte de la Touraine ».

Nous tenons des photocopies de ce document à dispo des postières et des postiers qui nous le demanderont...

... ET BONNE ANNEE QUAND MÊME !

Chaque agent de la PIC Val de Loire a reçu un calendrier avec des jolies-photos-de-la-PIC et de ses principaux métronomes et autres adeptes complices. Il y en a même une sous la neige alors que les agents qui n'ont pas pu venir se sont vu retirer des congés (pour preuve!). Mais le must, c'est la façon dont le patron se gargarise en 1ère page de la réussite de la régionalisation, du passeport bleu et des palmes obtenus... Puis des 438000€ économisés en 2009 et ses 40 tonnes de CO2 non émises, grâce à la centralisation du courrier 37/41 sur la PIC.

Encore BRAVO ! Sauf qu'ils ne précisent pas combien de CO2 émettent les 2/3 des agents qui ont eut un rallongement de trajet depuis 3 ans, et combien ça leur coûte, à eux.... Nous avons demandé en CHSCT que tout ou partie de cette somme soit répartie à l'ensemble du personnel en compensation. Rien que 25 % de cette somme sur 300 collègues, c'est plus de 300 euros par tête... Ce qui serait logique étant donné les hausses de salaires qu'on a chaque année, les horaires de plus en plus pourris, et les dégradations récurrentes des conditions de travail... Mais RIEN, que dalle pour les fameux « équipiers » qui n'ont qu'à fermer leur clapet, bosser comme des ânes et contempler, chez eux, en vociférant, les jolies photos de leurs chefs sur le calendrier de la honte... A moins d'en trouver une utilité plus appropriée et plus « rentable », dans la cabane au fond du jardin... mais voilà, c'est du papier glacé, donc on peut vraiment rien en faire...

ET TOUT DEVIENT POSSIBLE

Laisse tes congés en héritage ! : C'est sous ce titre que Gérard Filoche (inspecteur du travail) nous apprend dans Siné-Hebdo qu'un décret du 28 août 2009 applicable au 1er janvier 2010 « libère » le Compte Épargne Temps (CET). Plus de limite, plus de blocage, vive la liberté ! On pourra désormais accumuler plus de soixante jours par an pendant plus de dix ans. Bossons donc sans trêve, ne prenons plus de congés ni de RTT, mettons notre vie au clou, plaçons nos temps de loisir et échangeons les contre de l'argent... C'est ni plus ni moins que la remise en cause des congés payés acquis depuis les grandes grèves de mai-juin 1936, dont le principe était le caractère obligatoire.

Cerise sur le gâteau: Le décret prévoit qu'« en cas de décès d'un agent titulaire d'un CET, il existe une possibilité de transfert de la valeur des jours épargnés à ses ayants droit ». Décidemment, nos bons maîtres sont trop bons !



EXCES DE POUVOIR

En septembre 2007, une collègue de Paris Saint Lazare refuse la « désignation » imposée par la boîte pour fait de grève.

Suite à cela, elle écope d'un avertissement.

Le Tribunal Administratif de Paris vient d'annuler la décision de l'Enseigne, l'avertissement et a condamné La Poste à verser 200 euros à notre collègue. Le Tribunal note que « ni les perturbations susceptibles d'être portées par la grève présentaient un risque grave pour justifier légalement que lesdites fonctions aient dû impérativement être assurées ce jour là ; qu'ainsi il n'apparaît pas que la grève était de nature à compromettre la continuité d'un service prioritaire et essentiel ».

Ce jugement tombe à point lorsque l'on connaît l'empressement des dirigeants de l'Enseigne Touraine-Berry à désigner (illégalement) des collègues dès qu'un bout de grève pointe son nez...

Si vous subissiez ce genre de menaces, n'hésitez pas à nous contacter !

AU METRO, ÇA RAME...

En octobre dernier, un service de retrait des lettres recommandées a été mis en place dans la station de métro Simplon, à Paris. Les habitants du quartier ont reçu des formulaires qu'ils pouvaient renvoyer à La Poste, donnant le pouvoir à la RATP de conserver leurs lettres. Ceux qui ont choisi ce service reçoivent un SMS et peuvent aller chercher leurs lettres recommandées au guichet du métro.

L'objectif était d'enregistrer 4000 formulaires en 6 mois. Deux mois plus tard, seuls 150 parisiens avaient fait la démarche et seulement ...50 lettres ont été distribuées... Objectif non atteint... :

T'auras pas ta RA(T)P !



Vive le développement durable !

A la Poste le d.d est à la mode. La morale verte et les slogans publicitaires bercent nos oreilles pour toucher quotidiennement nos consciences: « Pensez à utiliser du papier recyclé », « Prenez les transports en commun et pas votre voiture », « Recyclez vos déchets », ... un peu comme si une petite voix nous indiquait le quoi faire. Or qui est cette voix? Pourquoi nous dit-elle cela?

Et surtout le dd se résume t-il uniquement à ces conseils?

Comme par hasard, il se trouve que cette voix émane d'en Haut (1er échec) comme si nous n'étions pas capables de trouver seuls des solutions à nos problèmes. Ensuite, constatons que les prophètes s'adressent à notre morale et à notre bonne conscience sans que l'on ait rien demandé et avant nos objections et critiques sur l'origine des catastrophes à venir (2 è ècueil) comme si les auteurs des faits cherchaient un peu vite à se dédouaner de leurs responsabilités!

Enfin le plus fort consiste à nous indiquer des soi-disant solutions tout en clamant qu'il ne peut y avoir d'avenir autre que celui du développement durable (3è grave erreur) et notamment des emplois stables et durables, un partage harmonieux entre temps de travail et temps personnel, le respect des rythmes et façons de faire de chacun(e)...à cause de la sacrosainte concurrence qui en passant s'accorde très bien avec l'ami dd, encore un hasard ? ! Non !

PAS DE SIGNATURE SUD À LA PIC

Au dernier entretien qu'à eu Mr Labite avec le personnel de nuit, il a déclaré que les OS étaient seules responsables des nouveaux régimes de travail qui seront imposés à partir du 21 février 2010 en nuit et matinale. La question est de savoir qui est responsable des suppressions d'emplois, des très mauvaises conditions de travail, de la santé des agents, quand La Poste « propose » des accords imposant des régimes de travail pourris...?

Distri Heures supplémentaires : Mode d'emploi

1/ En quittant le service, noter l'heure de départ sur la feuille de présence. Au cas où elle aurait été retirée, indiquer dès le lendemain sur la feuille de présence l'heure de fin de service de la veille.

2/ Demander à ce qu'un document avec le détail du calcul d'heures supplémentaires payées soit annexé avec la feuille de paye au titre de l'article du code du travail

3/ Si le problème persiste, n'hésitez pas à nous contacter.